

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
6 AVENUE D'ALBI**

Objet : Nettoyage toiture et façade
COULEUR SOLEIL - 6 Chemin de Rieumas - 81150 TERSSAC

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société COULEUR SOLEIL en date du 07 Août 2026, qui souhaite effectuer des travaux de nettoyage de toiture et de façade sur l'habitation au 6 Avenue d'Albi, occupant temporairement le domaine public ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

24 Août au 12 Septembre 2026

Article 1^{er} : La société COULEUR SOLEIL est autorisée à occuper le trottoir aux abords de l'habitation. La circulation piétonne demeurera possible durant les travaux, un filet de protection sera mis en place pour garantir la sécurité des piétons ;

Article 2 : La société COULEUR SOLEIL n'empiètera pas sur la chaussée et sa présence ne devra pas constituer un danger ou une gêne pour les véhicules.

Article 3 : La société COULEUR SOLEIL, conformément à l'article 1^{er}, à charge pour la société de respecter les conditions ci-après énoncées :
La signalisation sera mise en place pour guider les piétons.
Les lieux et les abords du domaine public temporairement occupés seront remis en l'état à la fin de l'occupation des lieux.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et à proximité du chantier.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite :
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;
- Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- La société COULEUR SOLEIL,
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 07 Août 2026



Jean-Pierre CASSAGNES